

**COMITÉ CONSULTATIF
DE LA LÉGISLATION
ET DE LA RÉGLEMENTATION
FINANCIÈRES**

AVIS N° 2015-84

Le Comité consultatif de la législation et de la réglementation financières,

Vu le code monétaire et financier, notamment son article L. 614-2 ;

Vu le projet de décret portant modification de l'article D. 614-1 du code monétaire et financier relatif au comité consultatif du secteur financier ;

En ayant délibéré lors de sa séance du 21 septembre 2015,

Émet un avis favorable sur le projet de décret susvisé.

Fait le 21 septembre 2015.

Pour le Comité consultatif
de la législation et de la réglementation
financières

Le Président,



Corso BAVAGNOLI